

LA VILLE DE KAWARTHA LAKES REÇOIT UNE AMENDE DE 25 000 \$ POUR DES INFRACTIONS CONCERNANT DES RÉSEAUX DE TRAITEMENT DE L'EAU

LINDSAY— La ville de Kawartha Lakes a reçu une amende de 25 000 \$, en plus d'une suramende compensatoire, après avoir plaidé coupable à cinq accusations d'infraction touchant quatre réseaux de traitement de l'eau.

La ville de Kawartha Lakes possède et exploite des réseaux d'eau à Kawartha Lakes, notamment les réseaux Lindsay, Norland, Sturgeon Point et Highview Acres.

Le tribunal a appris que l'inspection par le ministère de l'Environnement des réseaux ci-dessus avait révélé quatre infractions à la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* et une infraction à la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*. Après enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère, les accusations suivantes ont été portées :

- Pas de système d'alarme à distance branché sur les analyseurs de turbidité au réseau Lindsay (pour aviser un exploitant accrédité du dépassement des indices de turbidité en l'absence d'opérateur), en infraction au paragraphe 140(3) de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*.
- Négligence de déclarer le dépassement des indices de turbidité aux réseaux Lindsay et Norland, en infraction au paragraphe 18 de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*.
- Omission de prélever le nombre exigé d'échantillons d'eau pour mesurer la turbidité et analyser les substances chimiques au réseau Sturgeon Point en 2004 et 2005, en infraction au paragraphe 140(3) de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*.
- Omission de prélever le nombre d'échantillons d'eau brute requis dans le certificat d'autorisation du réseau Highview Acres pour les trois premiers trimestres de 2003, en infraction au paragraphe 107(3) de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*.

La ville a plaidé coupable à cinq accusations et a reçu une amende de 5 000 \$ par infraction.

Le tribunal a appris que la ville avait apporté des améliorations considérables à ses réseaux d'eau depuis ces accusations. Le ministère estime que cette tendance devrait se poursuivre.

Le juge de paix Tom Norton a instruit l'affaire le 26 mai 2006 à la Cour de justice de l'Ontario, à Lindsay.

– 30 –

Renseignements :

John Steele

Direction des communications

416-314-6666

Also available in English.